



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

N° 15-27

**Objet :
Travaux de renouvellement du
réseau d'assainissement et d'eau
potable rue Victor Basch à
Roanne**

Vu le rapport suivant :

Atribution

Une consultation a été lancée pour la passation du marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable rue Victor Basch à Roanne. Une publicité a été mise en ligne le 26/06/2015 sur le site du BOAMP sous la référence 2015-180 BOAMP.

A la date de remise des plis, le 31/08/2015, six plis avaient été reçus pour les candidats suivants :

- SOGEA ;
- TPCF ;
- CHOLTON ;
- SMTP ;
- SADE ;
- LMTP.

La commission d'examen des marchés du 14/09/2015 a émis un avis favorable à l'admission de toutes les candidatures.

La commission d'examen des marchés du 21/09/2015 a proposé de retenir l'offre de la société LMTP pour un montant estimatif de 168 995,50 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1°) d'admettre toutes les candidatures;

042-254202211-20150922-DC15-27-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2015

2°) d'attribuer le marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable rue Victor Basch à Roanne à la société LMTP pour un montant estimatif de 168 995,50 € HT ;

3°) de signer le marché correspondant ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

22 SEP. 2015

Le Président,

Daniel FRECHET

